

Compte-rendu de la réunion Caisse des Ecoles du 03/11/2025

<u>Etaient présents :</u> Marcel JACQUIN , Président Jean-Louis GREAU , Vice-président Mara PHILIP , Représentante du Conseil Municipal Sandie TENAND , Directrice de l'école Bénédicte SALANON , Enseignante Lucienne MARTIN , Représentante de la Préfecture Audrey RODET-FRACHET , Représentante des parents d'élèves Etienne MANDIER , Représentant des parents d'élèves Agnès ALIAS , Responsable de service Caisse des Ecoles	<u>Absentes excusées :</u> Marlyn SNYDER , Représentante des parents d'élèves
---	--

- Elections vice-président et secrétaire
→ Voté à l'unanimité
- Compte épargne temps (CET)
→ Voté à l'unanimité
- Tableau des emplois
→ Voté à l'unanimité

RETOUR DES QUESTIONNAIRES PARENTS :

Repas :

Est-ce que les fromages sont tous adapté à des enfants de moins de 6 ans (donc pas au lait cru) ?

Certains repas ne sont pas équilibrés.

- Les questions ont été posées au traiteur et à la diététicienne :
« Nos fromages sont pasteurisés et donc adaptés aux enfants en bas âge. Les menus sont travaillés sur un équilibre global, il est donc tout à fait possible d'avoir une journée "non équilibrée" pour permettre une variété plus importante et des menus adaptés aux goûts des enfants. »

Est-ce possible d'avoir une indication de ce que mange mon enfant à la cantine ? Comment est-il possible de savoir si mon enfant mange bien ? de bonnes quantités ?

- Les menus sont affichés devant l'entrée de la cantine, sur le site de la caisse des écoles, sur la porte du réfectoire, dans la cour....
- Quand un enfant ne mange pas ou peu sur plusieurs jours, nous informons la famille (quand c'est exceptionnel, c'est souvent dû au goût de l'enfant).

- Quand un enfant n'a rien mangé, et qu'il nous est possible de le faire, nous compensons en proposant à l'enfant des compotes, des yaourts, ou des fromages....

Est-ce que les menus sont expliqués aux enfants ? Savent-ils ce qu'ils ont dans l'assiette ?

- Même si le menu du jour est à disposition sur les portes du réfectoire et de la cour pour les plus grands, le personnel de service ainsi que les surveillants annoncent toujours les plats servis à tous les enfants.

Divers :

Comment sont définis les places des enfants ?

- Le jour de la rentrée et même sur plusieurs semaines, les enfants se placent par affinité aux tables qui leur sont dédiées (tables par classes ou par niveaux).
- Pour des raisons sanitaires et de sécurité afin que les surveillants puissent rapidement mémoriser la place de chacun, éviter aussi la cohue et les disputes, nous leur demandons ensuite de ne plus changer de place.
- Nous nous réservons le droit d'effectuer des changements tout au long de l'année si le comportement de certains le nécessite.

Quelles sont les règles d'attribution d'avertissement, de mises en garde. Cela est-il fait sur commission ou par une seule personne ?

- Le règlement est lu et approuvé par les parents avant la 1ère inscription à la cantine. Il précise les sanctions en cas de non-respect du règlement.
- Le conseil d'administration valide le règlement chaque année, et le Président demande aux intervenants du temps méridien qu'il soit appliqué.
- En collectivité, un règlement permet à tous de vivre dans le respect, le bien-être et la sécurité de tous, enfants et adultes compris.

Les panneaux « chut » sont-ils efficaces ?

- Ils sont en cours de paramétrage et ils seront installés après les vacances de la toussaint.

Communication :

La communication est le point sensible lors des remontées préparatoires de ce conseil.

Beaucoup de parents se plaignent du manque de communication (avec eux et/ou les maîtresses) et souhaiteraient être mieux informés de ce qui se passe pendant le temps méridien.

Certains enfants remontent à leur parents un manque d'écoute de la part de l'encadrement en cas de disputes ou incidents.

Est-ce qu'il serait possible de trouver un moyen pour communiquer avec les enseignants et les parents pour que tout le monde soit mieux informé des choses qui se passent pendant le temps méridien ?

Serait-il possible d'être informé quand quelque chose de difficile arrive à notre enfant sur ce temps-là ? (Blessure, tristesse,.) ?

Est-il possible d'avoir un retour général sur ce temps de repas/ temps méridien ?

Est-il possible d'être informé par le cahier vert de tout évènement marquant ? ou de dérives de comportement avant la mise en garde ou avertissement ?

Réponses aux questions « communication » ci-dessus :

- Un protocole ainsi qu'une charte détaillée signée par l'animateur et le Président est en vigueur. Elle stipule toutes les obligations, les préconisations, les procédures dont le personnel doit se conformer.
- L'équipe doit échanger sur tous les problèmes, incidents ainsi que les blessures de l'enfant et les circonstances à toute personne qui le prendra en charge au fur et à mesure du service jusqu'à l'enseignant à 13h05.
- Il n'y a pas de quota concernant le nombre de surveillants à prévoir pendant le temps méridien. Toutefois sur l'école de Saint-Vulbas, le nombre est largement supérieur (9 personnes) par rapport aux communes environnantes.

- **1^{er} service à l'intérieur :**
 - 1 à 2 animateurs pour les GS-CP
 - 4 animateurs pour les PS-MS
- **2^{ème} service à l'intérieur :**
 - 2 animateurs pour les CE-CM

- **1^{er} service à l'extérieur :**
 - 4 animateurs pour les CE-CM
- **2^{ème} service à l'extérieur :**
 - 2 animateurs la grande cour GS-CP
 - 5 animateurs en cour maternelle

- On ne peut pas empêcher les enfants de se chamailler. Un jour, ils vont se chercher et le lendemain ils seront les meilleurs copains ou copines au monde. Les enfants viennent toutes les 3 secondes interroger un surveillant pour des choses anodines. Cependant, les animateurs interviennent rapidement si insultes ou violence et bien sûr pour les blessures.
- Appel des parents si fièvre, pour les blessures plus importantes ainsi que les coups à la tête ; l'appel aux pompiers si nécessaire.
- Tous les évènements importants sont signalés dans le cahier vert, à l'enseignante et notifiés dans nos registres (événements et soins).
- La mise en garde permet de prévenir et d'informer les parents de « dérives de comportements » avant qu'un avertissement ne soit donné. Toutefois, pour tous actes de violence physique ou verbal envers un enfant ou un adulte, la sanction sera directement un avertissement comme spécifié dans le règlement approuvé et signé par les parents.

- En résumé : toutes les informations sont transmises aux parents par le biais du cahier vert ou d'un appel pour les cas personnels, et par mail à tous les parents pour les informations à caractère générale.

La manière de parler de certains animateurs ne serait pas adapté pour des enfants.

- Merci de signaler aux responsables, la nature des faits (qui ? quand ? où ?) afin de vérifier la véracité des faits et des personnes incriminées afin de pouvoir traiter les problèmes rapidement.

Transport :

Est-ce qu'il y a eu déjà des remontées concernant les Gaboureaux là où le car galère à tourner au niveau des pierres plates ? C'est dangereux pour les enfants qui sont dans le car il doit faire parfois plusieurs manœuvres pour tourner avec les voitures qui gêne devant ! ?

- Vu avec les transports PHILIBERT : ce problème est remonté auprès des services de gendarmerie plusieurs fois : les voitures n'étaient pas garées sur la route, donc on ne pouvait pas intervenir.
- Depuis la pose de grosses pierres sur le parking, les personnes se garent maintenant sur la route, PHILIBERT se rapproche des services compétents pour que le bus puisse manœuvrer sans risque.

Remerciements :

A la Mairie pour l'enrobage de la cour des maternelles pendant les vacances de la toussaint.
Au personnel de cantine pour la décoration du réfectoire afin de rendre les lieux plus ludiques (fruits et légumes « rigolos » par exemple)

Rappel :

Afin de traiter certains problèmes, événements, il est impératif de nous détailler les faits que vous souhaitez nous faire remonter (qui, quand, où).

Merci de contacter directement les responsables pour les cas personnels, nous serons toujours à l'écoute de vos interrogations. Les cas personnels sont à traiter directement auprès du responsable (aucun agent ne doit être interpellé sur son lieu de travail et encore moins pendant son temps libre).

Vous pouvez contacter Mme Agnès ALIAS : caisseecoles@mairiestvulbas.fr ou par téléphone au 04 74 61 56 28.

Pour les questions concernant le centre de loisirs, veuillez contacter la Directrice, Mme Christelle FERNANDEZ : clsh@mairiestvulbas.fr ou par téléphone 04 74 61 51 87.

Les parents d'élèves rattachés à la Caisse des Ecoles sont à votre disposition :

Les parents d'élèves : **M. Etienne MANDIER** : etiennevmandier@orange.fr

Mme Audrey RODET-FRACHET : audrey.dumontet@gmail.com

Mme Marilyn SNYDER : snyder.marlyn@outlook.com

Rappel du site de la Caisse des Ecoles : pour consulter toutes les informations, les documents concernant l'école, le transport et la cantine : <https://caisseecolesstvulbas.fr>

Le Président



M. Marcel JACQUIN

Le présent compte rendu sera publié sur le site de la caisse des écoles.